



point de vue...

Le phénomène de concentration démographique et économique au sein des grandes métropoles s'observe à l'échelle mondiale. Néanmoins, l'Europe semble résister à ce modèle planétaire au profit d'un développement plus équilibré des territoires.

En France, au-delà des recherches servant d'appui aux politiques urbaines locales et pilotées par la Datar, Popsu..., les lois Maptam (Modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropole) et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) sont venues consacrer les intercommunalités et en particulier les métropoles comme acteurs privilégiés aux côtés de la Région. Les politiques publiques qui les accompagnent reposent sur l'idée que ces métropoles constituent les moteurs du développement du territoire en général, s'appuyant sur des logiques de ruissellement, de complémentarité, d'alliances. La banalisation du statut métropolitain tend à renforcer l'opposition entre les métropoles et les territoires non métropolitains.

À l'heure où des acteurs publics en appellent au développement de coopérations interterritoriales à géométrie variable, ce modèle métropolitain interroge.

Localement, l'espace métropolitain Nantes - Saint-Nazaire est le fruit d'une construction institutionnelle contemporaine – précédant la loi Maptam – mais il trouve sa cohérence au travers des dynamiques démographiques, de déplacements, de coopérations économiques, universitaires et culturelles. Ainsi, la signification du « fait métropolitain » Nantes-Saint Nazaire se pose avec acuité et invite à questionner les singularités de ce système.

lire la publication